

Licence Arts du spectacle – Parcours : Cinéma

ARTS, LETTRES, LANGUES

Présentation

La Licence Arts du spectacle parcours Études cinématographiques de l'Université Paris Cité accueille environ 80 étudiant.e.s par niveau d'études (L1, L2 et L3). Ces dernier.e.s bénéficient d'une localisation géographique appréciable (proximité de la Cinémathèque, de la BNF, du Quartier Latin) et d'équipements récents (salles destinées à la pratique, amphithéâtres équipés pour la projection et la diffusion).

Cette filière sélective recrute sur toute la France. Elle est animée par une équipe d'une trentaine d'enseignant.e.s-chercheurs/-euses aux profils variés et offre aux étudiant.e.s la possibilité de nouer des contacts avec le monde professionnel, en particulier en L3.

OBJECTIFS

La Licence Arts du spectacle parcours Études cinématographiques se veut généraliste et se distingue par sa triple dimension théorique, historique et pratique.

Ancrée dans une UFR pluridisciplinaire (Lettres, arts, cinéma), elle s'adresse aux étudiant.e.s passionné.e.s par le cinéma et les arts en général, souhaitant découvrir des cinématographies variées et développer une culture critique solide et rigoureuse.

COMPÉTENCES VISÉES

Le cursus cinéma de de l'Université Paris Cité vise à la formation de généralistes dotés, à l'issue de leurs trois années d'études, d'une culture théorique charpentée et élargie, ainsi que d'un solide acquis méthodologique. Au terme de la Licence, l'étudiant.e possède une connaissance

approfondie du cinéma, de son histoire et des théories dont il est l'objet, ainsi que des outils de l'analyse des images filmiques.

La Licence se distingue des écoles de cinéma (FEMIS, Louis Lumière, INSAS) ou des sections spécialisées de BTS, formant directement aux métiers artistiques et techniques du cinéma, mais propose, de la première à la troisième année, un programme progressif d'ateliers pratiques. En fin de formation, l'étudiant.e dispose d'un bagage technique (prise de vue, montage, prise de son), d'une vision élargie des métiers ayant trait au cinéma (production, distribution, programmation, conservation, critique, conservation, archive, droit), et maîtrise les bases de la création cinématographique (écriture, tournage de courts-métrages).

La L3 offre la possibilité de rencontrer de nombreux et nombreuses professionnel.le.s.

Programme

ORGANISATION

Une direction de la formation Licence et des responsables pédagogiques d'année.

Représentant.e.s de promotion élu.e.s chaque année.

Gestion pédagogique assurée par l'UFR LAC.

Deux semestres par année, chaque semestre représentant de 30 ECTS et environ 250h de cours. Chaque semestre est composé de 6 à 8 enseignements et occupe 12 semaines de cours.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

UE libres accessibles en L1 (deux semestres) et L2 (premier semestre). UE fléchée lettres en L3. Possibilité de suivre un cours de cinéma en anglais en L1, L2 et L3.

Ateliers Cinéma obligatoires en L1 et L2, optionnels en L3. Deux itinéraires parallèles en L3 : Pratique du cinéma / Cinéma et métiers de la culture.

STAGE

Stage : Optionnel

Durée du stage : 6 mois max hors périodes de cours

Stages et projets tutorés :

Tous les stages donnent lieu à un rapport.

Aucune dispense de contrôle continu ne peut être demandée

pour cause de stage.

Un stage en L3 au semestre 6 peut, dans certains cas bien définis, faire l'objet d'une évaluation en remplacement des cours de l'itinéraire Cinéma et métiers de la culture.

Admission

Étudiant.

NB : la Licence Arts du spectacle de l'Université Paris Cité est une Licence dédiée aux études cinématographiques, non aux études théâtrales.

PRÉ-REQUIS

Pré-requis L1 : Excellente maîtrise de l'expression écrite et orale, résultats solides dans le secondaire et au baccalauréat dans les matières littéraires (français, histoire, philosophie, langues, arts). Bonne compréhension des objectifs de la Licence.

Pré-requis L2 : Excellente maîtrise de l'expression écrite et orale, résultats robustes dans le secondaire et le supérieur dans les matières littéraires (français, histoire, philosophie,

langues, arts, cinéma). Seul.e.s des étudiant.e.s disposant d'une solide formation dans le domaine des arts, de la culture et des sciences humaines pourront rejoindre la L2 sans être issu.e.s de la L1.

Pré-requis L3 : Excellente maîtrise de l'expression écrite et orale, résultats robustes dans le secondaire et le supérieur dans les matières littéraires (français, histoire, philosophie, langues, arts, cinéma). Seul.e.s des étudiant.e.s disposant d'une solide formation dans le domaine du cinéma, des arts, de la culture et des sciences humaines pourront rejoindre la L3 sans être issu.e.s de la L2.

Droits de scolarité :

Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation personnelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation continue/professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

Et après ?

POURSUITES D'ÉTUDES

Vers les Masters (formations audiovisuelles ou arts du spectacle) après la L3 : 65 %.

PASSERELLE

Réorientations possibles au sein du département LSH (lettres ou histoire par ex.).

Certain.e.s étudiant.e.s intègrent, le moment venu, des écoles de cinéma.

TAUX DE RÉUSSITE

Licence Arts du spectacle en 3 ou 4 ans : 95 %

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

En 2019-2020 : L1 : 62 % (+ 18 % autorisé.e.s à passer en L2) L2 : 81 % (+ 6 % autorisé.e.s à passer en L3) L3 : 83 %

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Pour certain.e.s, la Licence permet de se former aux métiers de la transmission et de la communication (enseignement, journalisme, critique, programmation, animation culturelle) ou encore de trouver des prolongements possibles dans la recherche, l'édition, le travail d'archives. Pour d'autres, davantage intéressé.e.s par la création, il s'agit d'affiner une sensibilité artistique dans la perspective des concours d'entrée dans les écoles de cinéma.

DEVENIR POST MASTER

- * Taux d'insertion professionnelle : 81 %
- * Adéquation formation-emploi : 79 %
- * Statut : 58 % cadres
- * Types de contrat : 28 % CDI ; 24 % CDD ; 20 % Intermittents du spectacle ; 12 % Contrat doctoral ; 8 % Professions libérales
- * Secteurs d'activités : Fonction publique : 21 % ; Entreprises privées : 54 % ; Propre employeur et autres : 13 % ; Association : 12 %
- * Domaines d'activité : Arts, spectacles et activités récréatives : 46 % ; Commerce, transports, hébergement et restauration : 13 % ; Enseignement : 13 % ; Information et communication : 13 % ; etc.
- * Exemples d'emplois : chargé.e de communication et des médias ; enseignant.e ; collaborateur.trice artistique ; artiste dramatique ; assistant.e de production audiovisuelle ; rédacteur.trice en chef ; chargé.e d'affaires juridiques et financières ; journaliste ; agent.e de cinéma (projection, programmation) ; producteur.trice ; réalisateur.trice ; illustrateur.trice scientifique et designer graphique ; etc.

Contacts

Gestionnaire de scolarité - Licence 1 & 2

Jiang Cecile
01 57 27 63 41
cecile.jiang@u-paris.fr

Gestionnaire de Scolarité - Licence 3

Laetitia Robin
0157276353
laetitia.robin@u-paris.fr

En bref

Composante(s)

UFR Lettres, Art, Cinéma, Département de Formation
Lettres et Sciences Humaines

Niveau d'études visé

BAC +3 (niveau 6)

Public(s) cible(s)

- Demandeur d'emploi
- Étudiant
- Salarié - Profession libérale

Modalité(s) de formation

- Formation initiale
- Formation continue

Validation des Acquis de l'Expérience

Oui

Formation à distance

Non

Langue(s) des enseignements

- Français
- Anglais

Capacité d'accueil

Environ 80 inscrit.e.s par niveau d'études.

Lieu de formation

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation